

Les dispositifs d'aide à l'embauche

Tags

#embauche #emploifranc #francerelance #jeunesolution #poleemploi #qpv

Résumé

Ce tutoriel présente les principales aides à l'embauche, les conditions d'accès et les démarches à entreprendre pour en faire la demande.

Difficulté

Débutant

Prérequis

- Pas de prérequis identifié

L'embauche d'un jeune avec "1 jeune 1 solution" (France Relance)

L'embauche en CDD ou CDI

Ce dispositif permet de **bénéficier, jusqu'au 31 janvier 2021**, d'une aide pour les employeurs qui embauchent en CDD ou CDI **un jeune de moins de 26 ans**.

Cette aide peut s'élever jusqu'à 4 000 €.

Déposez une demande auprès de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) via [leur plateforme de téléservice](#).

Les conditions d'éligibilité et les modalités de versement sont précisées sur [la page dédiée du site du Ministère du Travail](#).

L'embauche en apprentissage

Il est aussi possible de disposer d'une aide pour la première année de chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021, préparant à un diplôme jusqu'au master. Cette aide peut s'élever jusqu'à :

- 5 000 € pour un apprenti de moins de 18 ans ;
- 8 000 € pour un apprenti majeur.

Les modalités et détails sur cette aide sont disponibles sur [la page dédiée du Ministère du Travail](#).

L'embauche avec un emploi franc

Embauchez un salarié en CDD ou en CDI d'au moins six mois qui **réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)**.

Utilisez [ce simulateur](#) pour vérifier si une adresse est située dans un QPV.

Pour mobiliser un emploi franc, **prenez contact avec Pôle Emploi**. Remplissez [ce formulaire Cerfa](#) à **envoyer** à Pôle Emploi, **au plus tard 3 mois, après la signature du contrat** de travail.

Montant de l'aide pour un temps plein :

- 15 000 euros sur 3 ans pour une embauche en CDI (soit 5 000 euros par an)
- 5 000 euros sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (soit 2 500 euros par an).

Dans le cadre du plan France Relance, le dispositif a été renforcé avec "**Emploi Franc+**". Une revalorisation de cette aide est possible si la personne embauchée est un **jeune de moins de 26 ans**.

Montant de l'aide pour un temps plein :

- 17 000 euros sur 3 ans pour une embauche en CDI (soit 7 000 euros la première année, et 5 000 euros les années suivantes)
- 8 000 euros sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (5 500 euros la 1ère année et 2 500 euros l'année suivante).

Les conditions d'éligibilité pour cette aide et les modalités de versement sont précisées sur [la page dédiée du site du Ministère du Travail](#).

Le parcours emploi compétences (PEC) et le contrat unique d'insertion (CUI)

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objectif de simplifier l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi.

Le CUI peut prendre la forme de deux contrats

- le **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)** pour le secteur non marchand ;
- le **contrat initiative emploi (CUI-CIE)** pour le secteur marchand.

Pour mobiliser un CUI, vous pouvez prendre contact auprès de :

- Pôle emploi de votre zone ;
- Cap Emploi de votre département pour les travailleurs handicapés ;
- Les Missions Locales pour les salariés de moins de 26 ans ;
- La DIRECCTE de votre département ;
- L'Agence des Services et des Paiements.

Les modalités du CUI peuvent se trouver sur [cette page dédiée du Ministère du Travail](#).

Le CUI-CAE et le PEC

Détail du CUI-CAE sur [la page dédiée du Ministère du Travail](#).

Le CUI-CAE peut être mobilisé différemment selon les régions.

Dans le cadre du CUI-CAE, le parcours emploi compétences (PEC) est prescrit. Ce parcours a pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail et repose sur :

- le développement de compétences transférables
- l'accès facilité à la formation
- l'accompagnement par l'employeur et le service public de l'emploi.

[Modalités du PEC](#)

Le CUI-CIE

Le détail des informations sur [la page dédiée du Ministère du Travail](#).

Les autres aides à l'embauche

Il existe d'autres types d'aides, notamment selon les zones d'installation de l'entreprise, ou pour le recrutement de certains types de candidats.

Consultez ces aides sur [le site de Pôle Emploi dédié à ce sujet](#), et **prenez contact directement avec Pôle Emploi** pour plus de renseignements.

Lexique

Le secteur non marchand est un secteur d'activité qui regroupe l'ensemble des activités fournies gratuitement ou à des prix non significatifs (par exemple les services fournis par les administrations publiques dans les domaines de l'éducation ou de la santé). Ces activités sont organisées sous la forme d'associations, de coopératives ou de fondations.

Pour aller plus loin

[Ministère de l'Economie – Employeurs : quelles aides en matière d'embauche ?](#)

Licence

Ce tutoriel est mis à disposition sous les termes de la Licence Ouverte 2.0 (ou cc by SA) Ce tutoriel a été produit dans le cadre du projet [Clic&Connect](#) L'objectif est d'accompagner les petites structures économiques dans leurs besoins d'acquisition d'outils numériques et de leur permettre d'accéder aux dispositifs publics mis en place visant à maintenir, développer et pérenniser l'activité des TPE. Tous les éléments reproduits dans les captures d'écran sont la propriété des sites desquels ils sont tirés.